



# CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

## 1/ INSCRIPTION

### 1a/ Inscription aux voyages

L'acheteur reconnaît avoir été informé et avoir accepté le fait que les offres de voyage et événements sont régis par les présentes conditions particulières de vente de WORLDWAY avant de confirmer sa réservation. Toute inscription doit être effectuée au moyen du formulaire de réservation complété et validé par le participant sur le site Internet "www.worldwayphoto.fr" ou au moyen du bulletin d'inscription signé par chaque participant et renvoyé par courrier à l'adresse du siège de l'agence ou par retour de mail contenant le contrat avec «bon pour accord» et être accompagnée d'un acompte de 35 % du montant total du prix du voyage par participant.

Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles à la date de l'encaissement de la somme totale du voyage. Le nombre total de places est indiqué sur la fiche technique et le nombre de places restantes est disponible sur le site web.

Pour toute demande d'inscription en ligne de voyages, la réception d'un e-mail de WORLDWAY confirme la prise en compte de la réservation et de l'acompte. Le versement de l'acompte ne vaut pas confirmation de la réservation. L'inscription ne sera confirmée qu'à compter de l'envoi par WORLDWAY d'une confirmation écrite d'inscription. Le dossier sera alors considéré comme définitivement réservé et confirmé.

Conformément à l'art. L.121-21-8 du code de la consommation, dès la validation de l'inscription sur le site internet, le participant ne peut plus bénéficier d'un délai de rétractation.

A défaut de places disponibles pour le voyage concerné, WORLDWAY vous informe par téléphone, e-mail ou dans votre espace privé internet de votre non inscription et pourra vous proposer le cas échéant un autre voyage photo ayant des places disponibles. Le client sera libre d'accepter ou non cette nouvelle proposition.

En cas de confirmation de l'inscription par WORLDWAY, Le participant doit impérativement payer le solde du prix du voyage au plus tard 45 jours avant le départ. Si l'inscription se fait à moins de 45 jours du départ, le prix total du séjour devra être réglé dès l'inscription.

Compte tenu des spécificités des voyages proposés par WORLDWAY, un nombre minimum de participants est requis. Ce nombre est alors précisé dans la fiche technique du voyage. La réservation est conclue sous la condition suspensive que le nombre minimal de participants soit atteint.

L'inscription doit être effectuée aux noms et prénoms du participant figurant sur son passeport ou sur le document d'identité utilisé pour le voyage. Si les noms et prénoms sont changés après l'inscription, les frais de modification ou de rachat du billet d'avion, d'un montant minimum de 100 €, seront facturés par WORLDWAY. Il relève de la responsabilité du participant de vérifier la conformité de l'orthographe des noms et prénoms figurant sur les documents de voyage (billets, visa, etc.) avec ceux inscrits sur les papiers d'identité. En cas de non-conformité, le participant n'aura droit à aucun remboursement en cas de refus d'embarquement.

### 1b/ Inscriptions événements

La réservation d'un événement se fait en ligne sur le site web, elle peut être effectuée tant qu'il reste une ou des places disponibles, les événements étant limités à un nombre déterminé de participants.

La réservation être accompagnée du paiement de 100% du montant total du prix de l'événement. Dans le cas de demandes optionnelles de prestations (hébergement, transport...), un devis complémentaire sera fourni au client pour acceptation.

L'inscription ne sera confirmée qu'à compter de l'envoi par WORLDWAY d'une confirmation écrite d'inscription. Le dossier sera alors considéré comme définitivement réservé et confirmé.

Conformément à l'art. L.121-21-8 du code de la consommation, dès la validation de l'inscription sur le site internet, le participant ne peut plus bénéficier d'un délai de rétractation.

## 2/ INFORMATIONS VOYAGE

### Formalités administratives et sanitaires

Les formalités administratives et sanitaires et les informations relatives à la sécurité sont précisées dans la fiche technique. Les informations sont fournies à titre indicatif par WORLDWAY et valent pour les ressortissants français.

Il incombe à chaque participant de s'assurer avant le départ qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé (passeport, visa, certificat de vaccination) et de respecter ces formalités au cours du voyage. Elles peuvent évoluer en fonction des changements de la situation administrative du pays. Il vous appartient de les vérifier auprès :

- du Ministère de la Santé et des Solidarités pour les informations d'ordre sanitaire,
- du Ministère des Affaires Etrangères pour les informations sur la sécurité,
- des ambassades et consulats compétents pour les informations concernant les formalités d'entrée en fonction de votre nationalité.

Il est recommandé aux ressortissants étrangers de vérifier auprès du consulat ou ambassade des pays visités si ces informations s'appliquent bien à leur situation personnelle. Tous les frais relatifs à ces démarches sont à la charge du participant. Aucun remboursement du prix du voyage ne sera effectué si le participant se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ en raison du non-respect de ces formalités.

### Complétude de votre dossier voyage

Afin de répondre aux formalités des transporteurs, des pays ou de notre assureur, nous demandons pour toute inscription de remplir obligatoirement vos informations personnelles dans votre espace client internet.

## Aptitude physique

Le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au voyage envisagé. WORLDWAY ne saurait être tenue pour responsable en cas d'insuffisance physique révélée au cours du voyage. WORLDWAY se réserve le droit de ne pas accepter un participant ne satisfaisant pas aux critères de niveaux précisés à titre indicatif dans la fiche technique et de refuser que le participant poursuive son voyage si cela s'avérait dangereux tant pour sa personne que pour les autres membres du groupe, sans que le participant ne puisse contester la décision prise par WORLDWAY ni solliciter une quelconque indemnisation ou remboursement à ce titre.

## Sécurité

Il relève de la responsabilité de chaque participant de prendre connaissance des consignes de sécurité diffusées par les autorités locales et des recommandations aux voyageurs faites par le ministère des Affaires étrangères sur le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) et les respecter. Ces informations pouvant évoluer jusqu'à la date du départ, il est vivement conseillé de les consulter régulièrement.

## 3/ PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

### 3a/ Voyages

#### Prix du voyage

Tous les prix sont indiqués par personne, en euros, taxes comprises. Le prix du voyage est indiqué, pour chaque départ, sur le site internet. Il peut varier selon la date de réservation et la période d'exécution du voyage.

Les prix sont prévus pour le nombre de participants figurant la fiche technique. A défaut d'inscription d'un nombre minimum de participants, un nouveau séjour peut vous être proposé dans les conditions de l'article 6.

Le prix total facturé comprend les prestations supplémentaires sollicitées par le participant et les ajustements tarifaires du transport aérien.

#### Modalités de révision du prix

Conformément aux dispositions des articles L211-12 et R 211-8 du Code de Tourisme, le prix pourra être révisé à tout moment, sans préavis, à condition que ces modifications interviennent plus de 30 jours avant la date de départ prévue, sans possibilité d'annulation et afin de tenir compte des variations suivantes et si elle n'excède pas 8% :

- du coût des transports lié notamment au coût des carburants ou des billets d'avion ;
- des redevances et taxes afférentes aux prestations retenues comme les taxes d'atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et les aéroports dont les montants varient selon les destinations et sont susceptibles de modifications par les autorités locales ;
- des taux de change appliqués au voyage ou au séjour considéré, étant précisé que ce taux de change, pouvant varier de jour en jour, n'est mentionné qu'à titre indicatif par WORLDWAY dans ses documents d'informations. La variation du coût des devises s'appliquera uniquement au montant des devises qui entre dans le calcul du prix du voyage.

Au-delà d'une révision supérieure à 8%, il sera proposé au voyageur soit l'acceptation soit l'annulation sans frais.

Toute variation des données économiques ci-dessus sera intégralement répercutée dans le prix du voyage. Pour les clients déjà inscrits, cette révision sera notifiée au plus tard 20 jours avant le départ.

#### Promotions

Les remises ou autres réductions de prix proposées par WORLDWAY ne sont pas cumulables entre elles. WORLDWAY appliquera la remise la plus avantageuse pour le participant à la date de son inscription.

#### Modalités de règlement

Toute demande d'inscription effectuée plus de quarante-cinq jours avant la date de départ prévue donne lieu à versement d'un acompte de 35% du prix du séjour et du montant total des assurances souscrites. Le solde du prix du séjour (incluant les prestations supplémentaires, les éventuels suppléments aériens, l'assurance et l'assistance) doit être réglé, par tout moyen, quarante-cinq jours avant le départ. A défaut de règlement du solde 45 jours avant le départ, WORLDWAY pourra annuler la réservation sans indemnité et appliquera les frais d'annulation mentionnés à l'article 6.

Toute demande d'inscription effectuée moins de quarante-cinq jours avant le départ donne lieu au paiement intégral du prix du séjour et du montant total des assurances souscrites.

#### Moyen de paiement

WORLDWAY accepte les règlements par virement (frais de virement à la charge du client) et par carte bancaire.

### 3b/ Evénement

#### Prix de l'événement

Le prix des événements s'entend TTC.

#### Modalités de règlement

Le règlement des événements est de 100% du montant total, quelle que soit la date de réservation.

## 4/ASSURANCES ET GARANT FINANCIER

WORLDWAY vous propose différentes formules d'assurance pour votre voyage, décrites ci-après (descriptif non contractuel). L'ensemble des conditions générales et particulières de ces contrats d'assurance comportent des limitations de garanties, des exclusions, des franchises et des obligations en cas de sinistre et sont consultables sur le site [www.worldwayphoto.fr](http://www.worldwayphoto.fr).

#### Assurance incluse :

- Assistance rapatriement, valables pendant tout le voyage. Lors d'un voyage, sauf stipulation contraire, le client bénéficie automatiquement d'une assurance assistance rapatriement. Cette protection est valable pour tous les résidents en France et couvre, sans que cette liste soit exhaustive, assistance transport/rapatriement en cas de maladie et une assistance en cas de décès. Cette assurance concerne les personnes dont le domicile est situé en France, dans l'un des pays membres de l'Union Européenne, en Suisse, Norvège, Andorre, Liechtenstein, San Marin ou à Gibraltar. On entend par domicile le lieu de résidence principal et habituel de l'Assuré, et figurant sur sa déclaration d'impôt sur le revenu.

- WORLDWAY a souscrit sa RCP auprès de HISCOX HISCOX EUROPE - 19 rue Louis Le Grand – 75002 Paris sous le N°RCPAPST/236708.

Assurances en option :

- Une assurance Multirisque Galaxy (Tarif : 3.70 % TTC du prix total du séjour) : Annulation de voyage, vol manqué, retard aérien, les bagages et effets personnels, interruption de séjour, la responsabilité civile vie privée à l'étranger, l'assistance rapatriement, retour anticipé, assistance voyage
- Une assurance annulation Essentielle (Tarif : 2.5 % TTC du prix total du séjour) : Annulation pour toutes causes justifiées

Les assurances proposées en option concernent les personnes dont le domicile est situé en France, dans l'un des pays membres de l'Union Européenne, en Suisse, Norvège, Andorre, Liechtenstein, San Marin ou à Gibraltar. On entend par domicile le lieu de résidence principal et habituel de l'Assuré, et figurant sur sa déclaration d'impôt sur le revenu.

Worldway dispose d'une garantie financière auprès de l'APST (ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DE SOLIDARITÉ DU TOURISME) - 15 avenue Carnot - 75017 Paris - 01 44 09 25 35 - 01 44 09 88 00 - [info@apst.travel](mailto:info@apst.travel).

## 5/ MODIFICATION DU SÉJOUR

### 5a/ Voyages

Modification du fait du client

Plus de 30 jours avant le départ, pour changer de voyage ou pour modifier les dates ou les prestations supplémentaires d'un voyage, le participant devra s'acquitter des frais afférents par participant. Si la modification demandée entraîne l'annulation du billet d'avion, les frais retenus par la compagnie seront facturés au client.

Toute modification sera soumise à l'accord préalable de WORLDWAY et se fera sous réserve de disponibilité. A moins de 30 jours du départ, toute modification sera considérée comme une annulation et une nouvelle inscription et entraînera l'application des conditions d'annulation mentionnées dans l'article 6.

Les prestations non utilisées sur place du fait du client (transferts, excursions, logements...) ne donneront lieu à aucun remboursement.

Tout voyage interrompu par décision du participant (pour des raisons de santé, de niveau, ou autre) n'ouvre droit à aucun remboursement par WORLDWAY des prestations non utilisées. Les frais supplémentaires engagés de ce fait par le participant ne seront pas remboursés.

Modification du fait de WORLDWAY

Avant le départ ou pendant le séjour, WORLDWAY peut être amenée à modifier sans préavis les étapes, les prestations de transport ou d'hébergement, lesquelles seront fournies à des conditions équivalentes, en fonction de certains événements locaux imprévisibles tels que : déplacements officiels, manifestations culturelles, politiques, climat etc. A certaines dates, les étapes peuvent être inversées ou décalées. L'intégralité des visites sera néanmoins respectée dans la mesure du possible. Nous vous précisons que le nom du photographe qui accompagne le voyage est indicatif. WORLDWAY se réserve le droit de changer, sans préavis, de photographe accompagnateur. Aucune indemnité ne pourra être due à ce titre.

Vous serez averti par email ou via un message dans votre espace client internet de ces modifications.

### 5b/ Evènements

Modification d'une date par le Client

Aucune modification de date ni remboursement n'est possible. Toute place réservée est due dans son intégralité et le client ne pourra obtenir le remboursement de l'évènement, même partiel, ni un remplacement par un autre cours, et ce quelle qu'en soit la cause.

Modification du fait de WORLDWAY

WORLDWAY se réserve le droit de reporter l'évènement, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou le photographe accompagnant, tout en respectant la même qualité si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Vous serez averti par email ou via un message dans votre espace client internet de ces modifications.

## 6/ ANNULATION DU SÉJOUR

### 6a/ Voyages

Annulation du fait du client

Toute demande d'annulation devra parvenir à WORLDWAY dans les meilleurs délais, impérativement par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si vous annulez votre séjour, pour quelque raison que ce soit, les sommes que vous avez versées vous seront remboursées sous réserve des retenues suivantes :

Si votre annulation a lieu :

- plus de 60 jours avant le départ : une somme forfaitaire de 90 € par personne sera retenue.
- de 60 à 45 jours avant le départ : 30 % du prix total du séjour seront retenus
- de 44 à 30 jours avant le départ : 50 % du prix total du séjour seront retenus.
- de 29 à 21 jours avant le départ : 75 % du prix total du séjour seront retenus.
- à moins de 21 jours avant le départ : 100 % prix du total du séjour seront retenus.

Cas particuliers : quelle que soit la date d'annulation ou de modification de contrat, ces frais s'ajoutent au barème ci-dessus :

- Frais fixes aériens : si votre billet d'avion a été émis dès l'inscription ou aux dates imposées par la compagnie aérienne, 100% des frais non remboursables en cas d'annulation ou de modification de votre plan de vol vous seront facturés. Dans ce cas le barème ci-dessus ne s'applique que sur le prix du voyage sans le vol.
- Frais fixes terrestres : les frais engagés tôt pour des réservations fermes (par exemple pour certains visas, certains parcs...) vous seront facturés en cas d'annulation.
- Frais d'assurance et d'inscription : que vous ayez souscrit une assurance multirisque ou une assurance annulation, le montant de l'assurance sont dû et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Si vous avez souscrit une assurance annulation, les sommes retenues vous seront remboursées par l'assurance dans certains cas (notamment maladie, accident, décès, etc.). L'assurance multirisque entre en vigueur dès le jour de votre inscription et de l'achat de votre assurance.

## Annulation du fait de WORLDWAY

Si WORLDWAY doit annuler un départ pour quelque motif que ce soit, vous serez averti par lettre recommandée avec accusé de réception. WORLDWAY vous proposera un séjour équivalent. En cas de refus de votre part, WORLDWAY vous remboursera intégralement les sommes versées au titre de votre inscription. Les frais extérieurs au voyage souscrit auprès de WORLDWAY engagés par le client tels que les frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage, les frais de retour au domicile, les frais d'obtention des visas, les frais de vaccination ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

## Annulation pour nombre insuffisant de participants

L'insuffisance du nombre de participants sera un motif valable d'annulation du séjour sans indemnité. Dans ce cas le voyageur sera prévenu :

- 20 jours avant le départ si celui-ci dépasse 6 jours
- 7 jours avant le début du voyage si sa durée est comprise entre 2 et 6 jours
- 48 heures avant le début du voyage si la durée du séjour est inférieure à 2 jours

Cette annulation impliquera le remboursement de toute somme que vous auriez versée. Néanmoins, si l'ensemble des participants l'accepte, le séjour pourra être maintenu moyennant un supplément de prix calculé par WORLDWAY en fonction du nombre de participants. WORLDWAY vous informera du montant du supplément de prix dans les meilleurs délais. Vous pourrez trouver toutes les informations relatives à la taille minimale des groupes permettant la réalisation du séjour dans la fiche technique de chaque voyage.

## 6b/ Evènements

WORLDWAY se réserve le droit d'annuler un événement dans un délai maximal de 24 heures si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Il sera alors proposé au client par email de sélectionner une autre date pour le même événement sélectionné. Si l'événement est unique, il sera proposé au client un avoir du montant de l'événement initialement réglé. Cet avoir ne sera valable que sur les événements et dans la limite de 6 mois à compter de la date à laquelle il a été rédigé.

## 7/ CESSIION DU CONTRAT

Vous pouvez céder le contrat de voyage à un tiers dans les conditions suivantes : Vous devez informer WORLDWAY de la cession du contrat par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au moins 7 jours avant le début du voyage. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Si elle est possible, le cessionnaire devra alors remplir et signer un bulletin d'inscription. Cette cession entraîne des frais pour un montant forfaitaire de 50 euros par participant au séjour, conformément à l'article L 211-11 du code du tourisme. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion), qui seront facturés au cessionnaire désigné.

## 8/ TRANSPORT AÉRIEN

WORLDWAY est soumis au mode d'organisation des compagnies aériennes. Conformément à la Convention de Varsovie, toute compagnie aérienne peut être amenée à modifier sans préavis les horaires, l'itinéraire, les aéroports de départ et de destination et/ou imposer des suppressions de lignes, modifications d'horaires, réajustements tarifaires. WORLDWAY ne pourra en aucun cas en être tenu pour responsable. Si suite à ces changements, vous décidez d'annuler votre voyage, elle se fera dans les conditions de l'article 6 des présentes Conditions Particulières de vente.

Le nom de la compagnie définitivement retenue vous sera communiqué au plus tard lors de votre convocation. Pour tous les vols au départ d'Europe, nous sélectionnons uniquement des compagnies agréées par la Direction générale de l'Aviation civile.

Si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes ou tout autre transporteur, la première et/ou la dernière nuit se trouvaient écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement, ni indemnité, ni annulation ne pourrait avoir lieu.

En cas d'annulation du voyage par le participant, les frais non remboursables par le transporteur aérien ne pourront en aucun cas être remboursés au participant.

Nous vous invitons à ne pas prendre de billets non remboursables ou non modifiables pour votre préacheminement et à éviter les rendez-vous importants le jour précédant ou suivant votre voyage.

Enfin, les passagers disposent de droits et de garanties en matière d'indemnisation et d'assistance en cas d'annulation, de sur-réservation ou de retard important. Pour plus d'informations, voir le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Si vous organisez seul vos prestations de transport et d'hébergement jusqu'au lieu de commencement du voyage et jusqu'à votre domicile au retour du voyage, nous vous recommandons d'acheter des prestations (titres de transport...) modifiables et/ou remboursables et de prévoir des temps de transfert raisonnables entre aéroports/gares. En cas de survenance d'un cas de force majeure, d'un fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou du fait du voyageur qui modifierait les prestations de votre voyage, WORLDWAY ne remboursera pas les frais induits.

## 9/ RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article L 211-16 du code du tourisme, WORLDWAY ne pourra être tenue responsable des incidents ou événements imprévisibles et extérieurs à WORLDWAY pendant le séjour tels que guerres, troubles politiques, grèves extérieures à WORLDWAY, incidents techniques extérieurs à WORLDWAY, encombrement de l'espace aérien, intempéries, mesures de sécurité, pannes causant :

- des retards et/ou des modifications d'itinéraire, étant précisé que vous supportez les éventuels frais additionnels liés à de tels événements mais non ceux afférents à la fourniture des prestations contractuelles initiales ou convenues en remplacement de celles-ci,
  - l'annulation du séjour.
- WORLDWAY ne pourra, en outre, être tenue responsable de l'annulation du séjour en raison d'une injonction administrative.
- WORLDWAY ne pourra être tenue responsable des événements suivants :
- perte ou vol de billets d'avions,
  - défaut de présentation ou présentation au poste de police de douanes ou d'enregistrement, de documents d'identité et/ou sanitaires périmés, d'une durée de validité insuffisante ou non conforme aux réglementations en vigueur au moment du départ,
  - dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente, non conforme aux conseils du photographe accompagnateur et/ou guide accompagnateur.

Si les circonstances l'imposent, en particulier pour assurer la sécurité de l'ensemble du groupe, pour des raisons climatiques ou des événements imprévus, WORLDWAY se réserve le droit directement ou par l'intermédiaire de l'accompagnateur, de substituer un moyen de transport, un hébergement, un itinéraire à un autre, ainsi que de modifier des dates et des horaires de départ, sans que les participants puissent prétendre à aucune indemnité.

WORLDWAY n'assume aucune responsabilité relative à toute perte, avarie ou vol de bagages, vêtements ou objet personnels qui demeurent sous votre surveillance pendant toute la durée de votre séjour. Les bagages demeurent en permanence sous la responsabilité du participant. L'accompagnateur n'a pas en charge de les surveiller pendant la durée du séjour. Durant un vol, La compagnie aérienne est seule responsable des bagages que vous lui confiez. En cas de perte, retard ou détérioration de vos bagages c'est uniquement auprès d'elle qu'il vous incombe d'effectuer les démarches nécessaires.

WORLDWAY se réserve le droit d'exclure à tout moment d'un groupe, une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe ou le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à la personne exclue.

#### Responsabilité civile

Conformément à la réglementation qui régit notre profession, WORLDWAY est assuré en responsabilité civile professionnelle. Cependant, la responsabilité de WORLDWAY ne se substitue pas à la responsabilité civile individuelle dont chaque participant doit être titulaire.

#### 10/ RÉCLAMATIONS

Tout dysfonctionnement doit être constaté en cours de séjour et devra faire l'objet d'une réclamation sur place au photographe accompagnateur pour qu'il tente d'y remédier.

Toute réclamation devra être adressée à WORLDWAY – 149 avenue du Maine – 75014 Paris - France, dans les meilleurs délais et au plus tard 20 jours après la date de fin du séjour, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Le dossier de réclamation transmis devra être étayé par les preuves matérielles des dysfonctionnements constatés. A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel). Des informations sont disponibles sur la plateforme de règlement en ligne des litiges <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR> .

#### 11/ DROIT A L'IMAGE - UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Dans le cadre de la promotion de WORLDWAY, la société pourra utiliser et diffuser, des photographies représentant les clients et des photographies prises par les clients lors de l'événement, sur tous supports, pendant un délai maximal de 10 ans à compter de la date de la fin de l'événement, sans aucun autre droit ou contrepartie financière à leur profit.

Comme exemple de l'utilisation des photographies, WORLDWAY pourra notamment, mais non exclusivement, les exploiter en les reproduisant sur tous supports visant à la promotion de son activité et notamment sur des supports physiques (plaquettes...), sur son site ou sur toute page créée sur un réseau social (notamment mais non exclusivement Facebook, Twitter, Instagram, Pinterest, Google+ ou LinkedIn), lié à la présentation de son activité.

#### 12/ CNIL

Les informations collectées vous concernant sont destinées à l'usage de WORLDWAY et pourront être communiquées à tout prestataire, éventuellement hors de l'Union européenne, pour l'exécution de la prestation souscrite.

Le site [www.worldwayphoto.fr](http://www.worldwayphoto.fr) est déclaré à la CNIL sous le n° 2060089.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression, pour toute information vous concernant en vous adressant à : WORLDWAY, 149 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

WORLDWAY envoie à ses clients et aux personnes qui le souhaitent des e-mails afin de les informer de l'actualité de l'entreprise.

Conformément à la loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée en 2004, vous pouvez vous inscrire, supprimer ou rectifier votre inscription lorsque vous le souhaitez grâce au lien de désabonnement qui se trouve dans les newsletters ou via la mise à jour de vos informations dans votre espace privé internet si vous disposez d'un compte.

#### 13/ DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions Particulières de Vente sont soumises au droit français.

Mise à jour 01/07/2018